

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux du mois de janvier à 20h30, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de Beaumont (Haute Savoie), sous la présidence de Monsieur Marc GENOUD, Maire de Beaumont dûment convoqués le 14 janvier 2026.

Présent(s) : Le Maire, M. Genoud,
MM les Adjoint(s) : C. Seifert, R. Personnaz, S. Mercet, T.Eudes,
Nicolas Laks
MM les Conseillers : C. Arhuero, P. Meylan, J.Personnaz ; R.
Cusin, S.Pérou

Nombre de membres

En exercice :	18
Présents :	11
Votants	13
Dont pouvoirs	02

Formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : G. Vilmint donné à M.Genoud, M. Bourguignon donné à P.Meylan

Absent(s) excusé(s) : S. Tugler-Rossi , A. Blanc, S. Casabianca, Nath. Laks, S.Baud

Le secrétariat a été assuré par : R. Personnaz

N° 2026-01

RESSOURCES HUMAINES- Modification du tableau des effectifs- corrections

Conformément à l'article 34 de la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Aussi,

Vu la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique Territoriale,

Cette délibération annule et remplace la délibération N°2025-33 du 26 juin 2025,

Il a été constaté des anomalies dans la délibération précédente,

Il est donc proposé au conseil municipal, qui accepte à l'unanimité, de les corriger :

ANNEXE : Tableau des effectifs mis à jour au 22 janvier 2026

Grade	Nombre de postes ouverts	Pourvus	Vacants	Temps de travail
DGS occupé par attaché principal	1	1	0	100 %
Attaché principal	2	1	1	100 %
Attaché territorial	1	1	0	100 %

2026-01

Envoyé en préfecture le 23/01/2026

Reçu en préfecture le 23/01/2026

Publié le

100 %

S²LOW

ID : 074-217400316-20260122-D2026_01-DE

Rédacteur territorial	2	1		
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	2	1		
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	2	1	1	100 %
Adjoint administratif	2	0	2	100 %
Adjoint du patrimoine principal 1 ^{ère} classe	1	1	0	100 %
Adjoint du patrimoine principal 2 ^{ème} classe	1	0	1	100 %
Technicien	2	2	0	100 %
Agent de maitrise	1	1	0	100 %
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	1	0	1	100 %
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	1	0	1	100 %
Adjoint technique	3	3	0	100 %
Adjoint technique 28h/semaine	1	1	0	80 %
Garde-Champêtre Chef	1	0	1	100%
Garde-Champêtre Chef Principal	1	0	1	100%
TOTAL	25	14	11	

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an-ci-dessus.

La secrétaire de séance,



Rosa PERSONNAZ

Le maire,



Marc GENOUD

Certifié exécutoire
A Beaumont, le
Le maire,

